

Il est au moins une chose dont les Membres de la Chambre peuvent s'assurer, c'est que je n'ai épargné ni soins ni efforts pour remplir la tâche importante dont j'étais chargé autant que je m'en trouvais capable dans les circonstances.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien prier l'Assemblée de recevoir les assurances de mon profond respect, et de recevoir vous même celles de celui avec lequel,

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

D. B. VIGER.

Londres, 6 Juin 1832.

A l'Honorable L. J. Papineau, Ecuyer,
Orateur de la Chambre des Communes
du Bas-Canada, etc., etc., etc. Montréal.